

# ALTERNATIVES <sup>#07</sup>

Magazine d'information des services publics des déchets • Février 2024

L'agent de  
caractérisation

8

La production d'énergies  
renouvelables

10

Préparer l'arrivée  
du bébé

17

# VOS CONTACTS

## par compétences



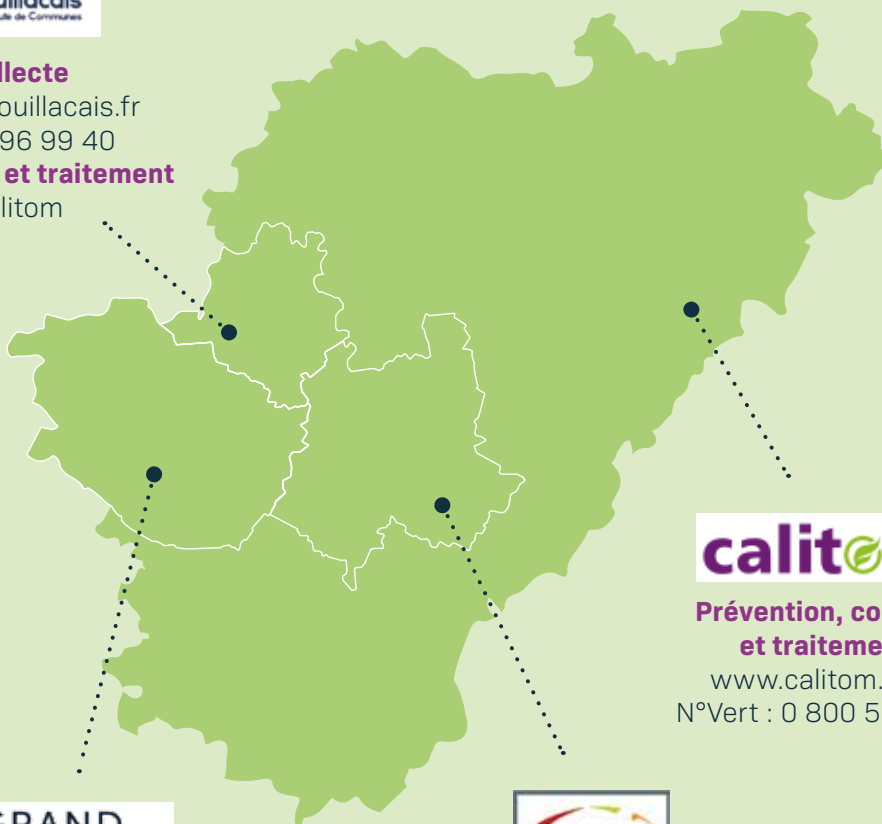
### Collecte

[www.lerouillacais.fr](http://www.lerouillacais.fr)

05 45 96 99 40

### Prévention et traitement

Calitom



### Prévention

[www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)

05 45 36 64 30

### Collecte et traitement

Calitom



### Prévention et collecte

[www.ppmv.grandangouleme.fr](http://www.ppmv.grandangouleme.fr)

N°Vert : 0 800 77 99 20

### Traitement

Calitom



### Prévention, collecte et traitement

[www.calitom.com](http://www.calitom.com)

N°Vert : 0 800 500 429

#### Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets

Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -

[www.calitom.com](http://www.calitom.com) - Facebook @Calitom16

**Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.**

- **Directeur de publication du magazine** : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page** : service communication Calitom
- **Photos** : Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression** : Rivet - 191 000 exemplaires
- **Périodicité** : 3 fois par an
- **Dépôt légal** : février 2024
- **ISSN** : 2825-1172
- **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.



10-31-1188 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)





# L'opportunité D'EXPLOITER NOS DÉCHETS

Le cap de l'avenir énergétique français fixé par la loi porte la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité d'ici 2050. Malgré le développement des solutions de substitution aux énergies fossiles polluantes et limitées, l'offre décarbonée reste encore faible.

De plus en plus de territoires s'engagent dans des démarches de "territoires à énergie positive", pour réduire leurs besoins en énergie, mais aussi pour que ces besoins soient couverts majoritairement, ou exclusivement, par des énergies propres, locales, et plus respectueuses de l'environnement.

Avant même le renforcement des politiques de lutte contre le réchauffement climatique, les élus de Calitom avaient affirmé leur volonté de récupérer le biogaz issu des décharges charentaises afin de le valoriser en production d'électricité et de diminuer ainsi l'impact carbone de l'enfouissement.

Dans cette logique de transition, valoriser et profiter de tous les potentiels s'impose désormais à chacun, et particulièrement aux collectivités.

Outre la valeur passive de leur stockage, les déchets non-recyclables s'avèrent en eux-mêmes une source d'énergie locale non-négligeable. Si la création d'une unité de valorisation énergétique demeure un projet dont nous vérifions actuellement la faisabilité technique, ce type d'équipement offre à notre département l'opportunité de répondre tout à la fois aux obligations de diminution de l'enfouissement et de progression de l'autonomie énergétique du territoire.

La gestion des déchets doit évoluer pour s'inscrire désormais dans une dynamique vertueuse qui - après la priorité donnée à la prévention des déchets, au réemploi, et au recyclage - peut durablement contribuer à la préservation de nos ressources et à la réduction de notre impact.

Très bonne lecture de la présentation des réalisations Sol'R Parc.

**Michaël LAVILLE,**  
Président de Calitom

## SOMMAIRE

---

Février 2024

06

LES ACTUS

**Tous au compost !  
Des ateliers près de chez vous**

---

08

FICHE MÉTIER

**L'agent de caractérisation,  
pour évaluer la qualité du tri**

---

10

LE DOSSIER

**Calitom : premier producteur public  
d'énergies renouvelables en Charente**

---

14

DANS LES TERRITOIRES

**Des produits respectueux  
dans les placards de la commune de Fléac**

---

15

ZOOM SUR

**Batteries, piles, puff... Problèmes de tri**

---

17

UN PAS DE + VERS LE ZÉRO DÉCHET

**Préparer l'arrivée du bébé**

---

18

INITIATIVES LOCALES

**La savonnerie Liziot**



**25 novembre 2023**

Calitofest, le festival zéro-déchet Charentais  
Conférence de Jérémy Pichon, "Ma famille zéro-déchet"



**19 octobre 2023**

Sensibilisation prévention des déchets - SCUCC Games



**13 au 17 novembre 2023**

Forum santé jeunes - Angoulême  
Sensibilisation règles zéro-déchet



**Janvier 2024**

Broyage des sapins de Noël collectés

## Prévention



## Tous au compost ! Des ateliers près de chez vous

Du 23 mars au 7 avril 2024 se tiendra l'événement national annuel "Tous au compost" qui valorise la pratique du compostage des déchets alimentaires et végétaux.

Alors que le tri des déchets alimentaires pour tous est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, différentes animations seront organisées en collaboration avec les collectivités et plusieurs partenaires, autour de la pratique du compostage individuel, de quartier ou en établissement.

Retrouvez près de chez vous des ateliers, expositions, stands, goûters, mises en service de sites collectifs...

L'occasion d'en savoir plus, de poser toutes les questions et de mieux comprendre la pratique du compostage, les consignes et l'utilisation du compost !

**Retrouvez le programme de l'ensemble des animations en Charente sur <https://tousaucompost.fr>**



## Des Jeux Olympiques éco-responsables

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, les communes charentaises labellisées Terres de Jeux s'engagent à l'organisation de manifestations sportives éco-responsables. Toutes vont se voir remettre un kit d'accompagnement avec la signature d'une charte et de 10 engagements pour un sport plus vertueux.

## GrandAngoulême et le tri des déchets alimentaires

La distribution des composteurs et des badges d'accès aux bornes d'apport volontaire pour le tri des biodéchets se poursuit. La mise à disposition des équipements a pris du retard. Pas encore équipés ? Toutes les informations sur [plusproprema ville.fr/trier](https://plusproprema ville.fr/trier).

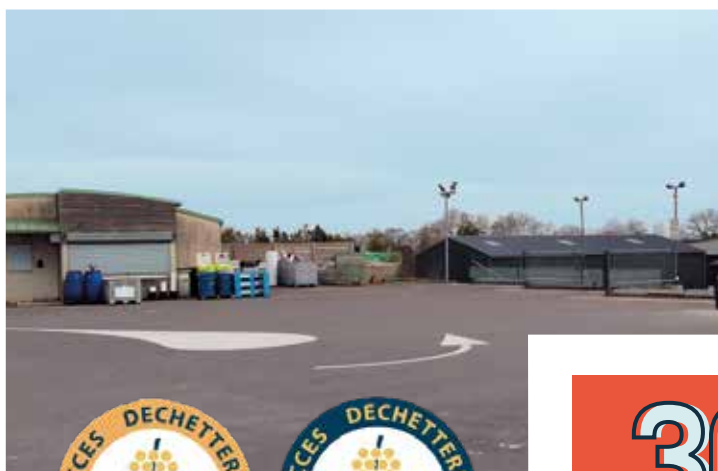
## Collecte

### Rouillacais : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, collecte et accès en déchèterie évoluent

La mise en place de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents en remplacement des sacs noirs début 2022 a permis de diminuer les tonnages d'ordures ménagères de 35% ! A l'inverse, le tri plus rigoureux des emballages par les habitants a induit une augmentation de 20% des sacs jaunes.

Cette nouvelle tendance n'est pas sans conséquence sur les tournées de collecte et le stockage des sacs pour les habitants. C'est pourquoi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les fréquences de collecte ont été inversées : passage une fois par semaine pour les sacs jaunes et une fois tous les quinze jours pour les sacs transparents. Un nouveau calendrier de collecte a été diffusé et est téléchargeable sur le site [lerouillacais.fr](http://lerouillacais.fr).

Par ailleurs, pour accéder à la déchèterie de Rouillac, les habitants et professionnels du territoire doivent désormais être munis de macarons à apposer sur les véhicules. Ils sont à retirer lors d'un passage à la déchèterie, après présentation d'un justificatif de domicile ou d'un document k-bis.



## National

### Le bonus réparation : des réductions pour faire réparer ses produits

Pour inciter les consommateurs à faire réparer plutôt que de jeter des produits ou de racheter du neuf, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 prévoit un "bonus réparation". Il s'agit d'une aide financière octroyée par l'État :

▪ **un bonus réparation électroménager**, pour faire réparer les appareils électriques et électroniques depuis le 15 décembre 2022 ;

▪ **un bonus réparation textile** pour faire retoucher ou réparer des vêtements et chaussures depuis le 7 novembre 2023.

**Le montant des aides varie selon les produits.**

**Pour retrouver tous les produits concernés et les réparateurs agréés, rendez-vous sur [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco) pour les appareils électriques et électroniques [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr) pour les textiles.**

**30 000** TONNES DE SACS

À BAGUETTES DE PAIN EN PAPIER jetés par an en France.

Pensez au sac en tissu réutilisable !

# L'AGENT DE CARACTÉRISATION pour évaluer la qualité du tri



**Le tri et le recyclage des emballages sont soumis à réglementation et font l'objet d'engagements contractuels avec l'éco-organisme Citeo et les filières. L'agent de caractérisation intervient à différents stades pour évaluer la qualité des déchets recyclables.**

Pour cela, il réalise des prélèvements de déchets au centre de tri. A l'arrivée des camions de collecte, il analyse la contenance des bacs/sacs jaunes par territoire et mesure le taux d'erreurs. Une fois les emballages triés par matière, il vérifie la qualité finale du tri et sa conformité sous peine d'un refus ou d'une décote du prix de revente par les repreneurs. Il caractérise également les refus de tri (erreurs, emballages non valorisables...). Spécialiste des différentes matières d'emballages et de leurs filières de recyclage, il tient un rôle clé : auprès des agents de tri, de la maintenance pour optimiser les machines du process et des repreneurs.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### CONSIGNES

Objets encombrants (gros cartons, tuyaux, bâches, décorations...) et vêtements vont en déchèterie.

Les seringues et autres déchets de soin piquants et tranchants à risque infectieux doivent être déposés dans des boîtes spécifiques disponibles en pharmacie.

### CONSÉQUENCES

Seuls les emballages et papiers vont dans le sac jaune (pots, boîtes, sacs, sachets, films en plastique, barquettes, flacons de produits de toilette et ménagers vides, bouteilles plastiques...). Les autres déchets encombrants ou les vêtements posent problèmes sur la chaîne de tri et nuisent au bon fonctionnement du process.

Jetées dans le sac/bac jaune, les aiguilles peuvent blesser les agents de tri et de collecte. Ces piqûres impliquent un suivi ou un traitement médical préventif parfois lourd et du stress pour les personnes concernées.



# PETITS MOTS

## croisés

**35 000 tonnes d'emballages transitent chaque année sur le centre de tri Atrion. Elles sont triées en 14 catégories par le process automatisé, avant de passer sur les tapis des opérateurs qui affinent le tri et retirent les erreurs laissées par les machines. Ces emballages triés par matière sont ensuite compactés et mis en balle avant d'être expédiés chez des repreneurs qui se chargent de leur recyclage. La qualité nécessite d'être la plus fine possible.**



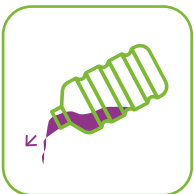
Les prélèvements réalisés sont des échantillons de 35 kg minimum de déchets, pour obtenir une bonne représentation. Dans la salle de caractérisation, je sépare les emballages selon 15 catégories différentes, erreurs de tri incluses. Chaque matière est pesée, rentrée sur ordinateur, ce qui permet d'obtenir un pourcentage représentatif du contenu. Pour chaque territoire, 12 caractérisations/an sont réalisées à l'entrée du centre de tri pour connaître le taux moyen annuel de recyclage par matière et par collectivité. Mieux les emballages sont triés, moins il y a de refus de tri, ce qui coûte cher à la collectivité. Pour optimiser au maximum le tri, je travaille en lien avec la maintenance du process. Si je constate trop d'erreurs, ils peuvent intervenir pour réaliser des réglages sur les machines. J'informe également régulièrement les agents de tri, chefs d'équipe... sur les filières de recyclage, les matières, les nouveautés... pour qu'ils améliorent leurs gestes de tri. C'est un métier qui nécessite d'actualiser constamment ses connaissances.



**Gérald PERILLAUD,**  
Agent de caractérisation au centre de tri Atrion



## RAPPEL



### Vider de leur contenu

Bouteilles, canettes, barquettes... doivent être vidées avant d'être jetées.

## NOUVEAU



### Aplatir les bouteilles

Elles peuvent être aplaties sur les côtés. Écrasées par le haut, elles ne sont pas détectées, donc pas triées.



### Ne pas imbriquer les emballages

Lorsqu'ils sont imbriqués, ils ne peuvent pas être triés et ne sont donc pas recyclés.

## À SAVOIR

**Vous souhaitez en savoir plus et mieux comprendre le tri des emballages ? Des visites grand public sont programmées toute l'année au centre de tri Atrion\*.**

### Les prochaines dates sont :

- mercredi 20 mars à 18h
- mercredi 17 avril à 14h
- mercredi 29 mai à 18h
- mercredi 10 juillet à 10h
- mercredi 24 juillet à 10h

**\*Inscription obligatoire**

# Calitom, premier producteur public d'énergies renouvelables en Charente

**"Avec plus de 21 000 MWh d'électricité produite sur ses sites en 2023, l'équivalent de la consommation de 11 700 foyers, Calitom avec la société SolR'Parc Charente se positionne comme l'un des premiers producteurs publics d'énergies renouvelables charentais. En valorisant les anciennes décharges fermées et les rejets des déchets, la collectivité s'engage depuis longtemps dans les enjeux de transition énergétique du territoire charentais. Un engagement qui va se poursuivre dans les années à venir, l'innovation doit permettre aux déchets de devenir une source d'énergie".**

*M. Desvergne, vice-président en charge des projets d'énergies renouvelables*

### ▪ Des sites de stockage fermés

À sa création en 1997, Calitom s'est vu confier la gestion des 8 anciennes décharges auparavant exploitées par les communautés de communes ou les communes. Comme l'exige la réglementation après fermeture, les centres d'enfouissement techniques ont été réhabilités de façon à n'engendrer aucun danger ou nuisance pour l'environnement et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle du site pendant 30 ans.

Cette obligation a pour objectif de surveiller sur le long terme les effets de l'installation sur son environnement : gestion de la production de lixiviats et de biogaz, entretien des réseaux de collecte et de traitement des rejets, entretien des fossés de pluie, contrôle des eaux souterraines...

Au fur et à mesure de leur fermeture, Calitom a dû prendre en charge les travaux de réaménagement final de chacun des sites de 2008 à 2020 en vue de leur suivi post-exploitation. De lourds investissements ont été nécessaires bien que ces espaces ne permettent plus d'accueillir aucune activité.



### Le souhait de valoriser ces sites

Pour valoriser ces sites fermés et rentabiliser une partie des investissements consacrés à leur réhabilitation, Calitom a souhaité développer la mise en place de projets d'énergies renouvelables et installer des parcs solaires. Le premier projet a été mis en service en 2016 avec une société privée, sur le site de Dirac.

### ▪ Des partenaires locaux pour des projets cohérents

Un second projet de parc solaire sur le site d'enfouissement fermé de Ruffec a amené Calitom à se rapprocher d'un constructeur et exploitant du département de la Vienne, SERGIES devenu SOREGIES et du SDEG 16, propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité en Charente.

Encouragée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la volonté commune des 3 entités (émanant de toutes de collectivités territoriales) de participer

à la transition énergétique du territoire charentais a conduit à la création de la société Sol'R Parc Charente en 2016.

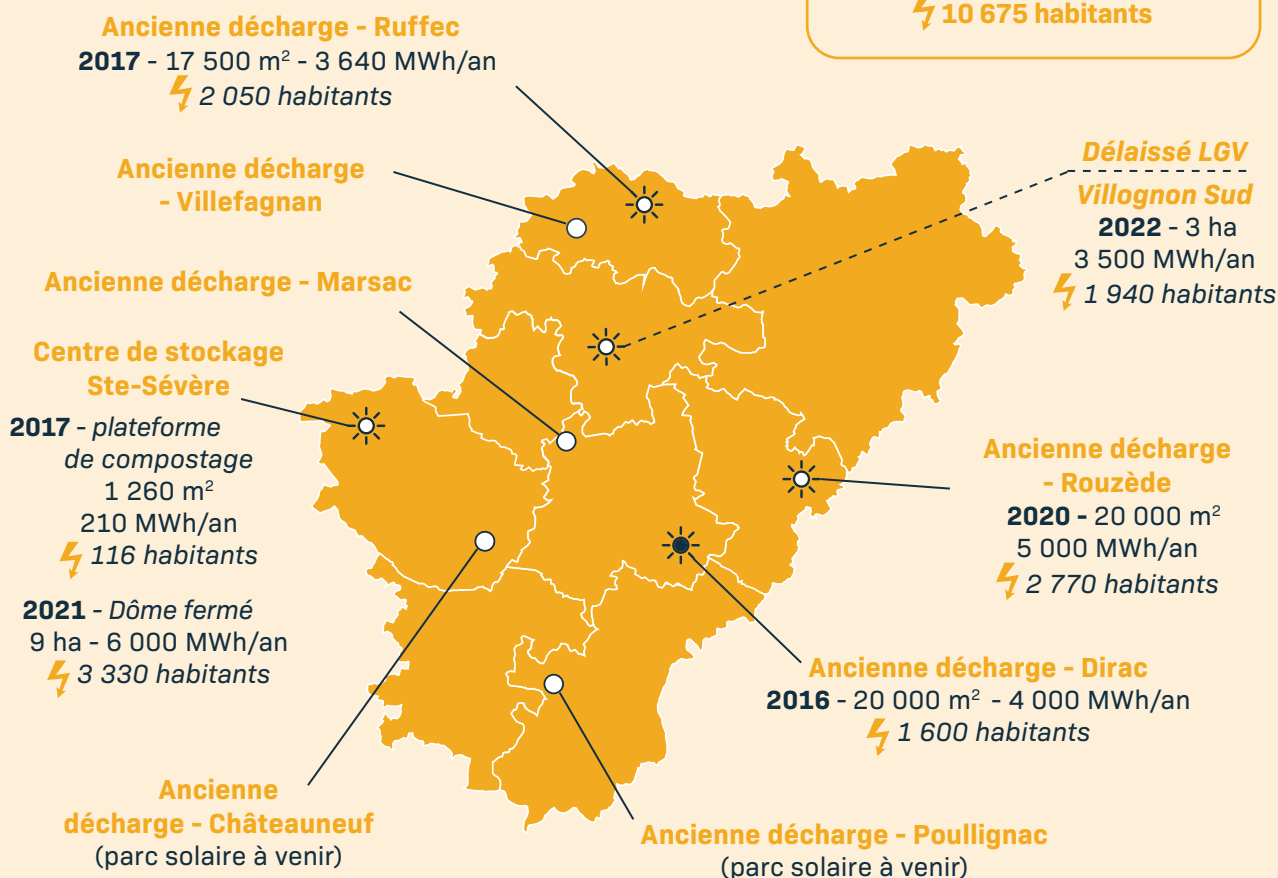
Depuis, plusieurs parcs solaires ont été développés sur les anciens sites fermés de Calitom. Reconnue sur le département pour ses compétences, la société Sol'R Parc Charente développe également des projets sur d'autres sites impropres à l'exploitation agricole.

### Un partenariat gagnant en faveur des projets territoriaux

Créée en décembre 2016, Sol'R Parc Charente est une société commune à Calitom, SERGIES (nouvellement SOREGIES) et le SDEG 16. Elle a vocation à porter des projets cohérents d'énergies vertes sur le département de la Charente, en concertation avec les territoires.

## Vue d'ensemble des sites de stockage fermés et des parcs solaires en activité

**5 parcs solaires en Charente**  
**19 216 MWh par an**  
 ⚡ **10 675 habitants**



### Légende

☀️ Parcs Sol'R Parc Charente    ☀️ Parc hors Sol'R Parc Charente    ⚡ Équivalence consommation électrique

## ▪ 48 GWh complémentaires à venir, la consommation électrique de 26 670 habitants

Plusieurs projets sont actuellement étudiés et verront prochainement le jour sous l'égide de Sol'R Parc Charente.

Sur les sites fermés de Calitom	Sur des sites impropres à l'exploitation agricole
<p><b>Poullignac - 2024</b> 15,8 GWh par an <i>Soit 8 810 habitants</i></p>	<p><b>Villognon Nord - 2024</b> <i>(délaisse de la ligne LGV)</i> 15,54 GWh par an <i>Soit 8 630 habitants</i></p>
<p><b>Châteauneuf sur Charente</b> 13 GWh par an <i>Soit 7 220 habitants</i></p>	<p><b>Genté</b> <i>(ancienne base aérienne à dépolluer)</i> 3,8 GWh par an <i>Soit 2 150 habitants</i></p>



### Chaque projet est soumis au financement participatif

Pour impliquer les citoyens dans le développement durable de leur territoire et les sensibiliser aux énergies renouvelables, chaque parc solaire est ouvert au financement participatif citoyen. Une volonté des 3 acteurs qui permet prioritairement aux charentais de bénéficier d'une partie des intérêts de la vente d'électricité.

## Les déchets, une source d'énergie

Sur le site d'enfouissement de Valoparc à Ste-Sévère, Calitom exploite également l'énergie que les déchets produisent. Les biogaz produits par la décomposition des déchets sont captés au cœur des casiers de stockage et valorisés depuis 2010 en électricité par des micro-turbines. Cette production est réinjectée dans le réseau EDF.

**Chiffres 2023 :** 2 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 774 foyers et de la consommation en chauffage de 860 foyers. Énergie thermique : 1 600 MWhth, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 124 foyers.

### Le projet d'UVE aussi s'inscrit dans une logique de production énergétique

Pour préparer l'avenir, sortir du tout-enfouissement et contribuer aux objectifs de transition énergétique, le projet d'unité de valorisation énergétique des déchets résiduels, actuellement à l'étude sur Angoulême, s'inscrit également dans une démarche de valorisation des déchets non-recyclables. Il pourrait permettre de diviser par 2 la consommation en gaz naturel de GrandAngoulême soit l'équivalent de la consommation de 27 000 foyers.

Pour aller plus loin  
[www.calitom.com](http://www.calitom.com)





## Rencontre

**De par leurs complémentarités, Calitom, SERGIES (devenu SOREGIES) et le SDEG 16 poursuivent leur partenariat à travers la société Sol'R Parc Charente, avec le souhait de continuer de créer ensemble sur le territoire charentais des projets d'énergies vertes et de participer à la transition énergétique. Rencontre avec Claire Braban-Ticchi, qui en est la Présidente.**

**L'objectif stratégique, politique et économique : développer des projets solaires pour contribuer à la souveraineté énergétique du département en travaillant avec un producteur, un syndicat d'énergie et un syndicat de déchets.**

**Sol'R Parc Charente continue de chercher du foncier pour développer des projets d'énergie renouvelable sur les territoires.**

### **Comment et pourquoi est né ce partenariat ?**

En août 2015, la Loi relative à la Transition Énergétique permet aux collectivités locales de rentrer dans le capital des sociétés de projets de production d'énergies renouvelables. Une opportunité pour Calitom (qui souhaitait valoriser ses sites d'enfouissement fermés), de s'associer au SDEG 16 (syndicat d'énergie de la charente qui a un objectif de transition énergétique) et au groupe Soregies, acteur territorial qui développe, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables.

### **En quoi la création de Sol'R Parc Charente est novatrice ?**

Il y avait une volonté forte des élus locaux de s'associer à Soregies, pour devenir acteur de la transition énergétique sur le territoire. Les 4 premières centrales ont été mises en service très rapidement, d'autant plus sur des sites qui n'avaient pas vocation à accueillir des centrales au sol et qui nécessitent des adaptations particulières. Dès 2016, il y a eu une prise de conscience que l'activité du déchet et celle de l'énergie pouvaient converger.

### **Quel rôle dans la transition énergétique du territoire ?**

La volonté de Sol'R Parc Charente est d'agir à son échelle en valorisant uniquement des terrains impropres à l'exploitation agricole. Avec les sites fermés de Calitom, et les projets de Villognon-Luxé, sur un délaissé de la ligne LGV, et de Genté sur un ancien aérodrome militaire à dépolluer, on vise une production de 33 millions de KWh qui desserviront l'équivalent de 18 330 habitants.

### **Dans quel cadre Sol'R Parc s'inscrit dans les objectifs nationaux ?**

La loi du 10 mars 2023, la loi APER, vise à accélérer les projets d'énergies renouvelables en France. Un projet de loi relatif à la souveraineté énergétique du pays est également en cours de discussion. Dès sa création, Sol'R Parc Charente a inscrit dans sa stratégie cette dynamique d'accélération et est en cela, précurseuse. En moins de 5 ans, elle a démontré qu'il était possible de développer des projets solaires en concertation avec les territoires, prenant en compte chacune de leurs spécificités et avec une pédagogie forte. En témoigne, le succès des financements participatifs ouverts aux citoyens.



### Des produits respectueux dans les placards de la commune de Fléac

**Depuis 2013, la commune de Fléac, accompagnée par le service prévention de GrandAngoulême, a initié le changement des modes d'entretien de ses locaux communaux afin de tendre vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Une évolution désormais ancrée dans le quotidien des équipes.**

Pas moins de 45 produits différents (dont 24 portant des logos dangereux) étaient utilisés pour l'entretien des locaux communaux ! Après avoir réalisé un diagnostic de l'ensemble, éliminé ceux qui faisaient double emploi et remplacé les produits portant des logos de dangerosité, des tests ont été pratiqués afin d'évaluer l'efficacité et l'ergonomie d'utilisation des nouveaux produits.

Cette phase, indispensable à la garantie de solutions pérennes, a permis de réduire à 14 le nombre de produits, dont 5 seulement classés dangereux.

Un changement de pratique qui a nécessité une vraie concertation et réflexion autour de la révision des commandes, des priorités, de l'étude des coûts, la modification de l'organisation... L'ensemble des services a été mobilisé et les équipes ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation et de découverte aux produits alternatifs.



### Val-de-Charente : la collecte évolue

Pour mettre fin aux dépôts sauvages et améliorer la qualité du tri, une distribution de bacs individuels de collecte et de retrait des bacs de regroupement se tient sur la CDC Val-de-Charente. Les habitants de 10 communes (Barro, Bernac, Bioussac, Condac, Les Adjots...) ont déjà été équipés. Des sacs transparents destinés aux ordures ménagères ont également été remis et remplacent les sacs noirs. Ce territoire est ainsi le premier à bénéficier du nouveau schéma de collecte qui va être déployé progressivement sur l'ensemble du secteur de collecte de Calitom, afin de renforcer le tri, réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.



### Le compostage arrive dans les quartiers du Rouillacais

Pour permettre aux foyers en appartement de trier leurs déchets alimentaires, conformément à l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des composteurs de quartier ont été mis en place : 5 à Rouillac, dont 1 situé à la déchèterie, 1 à Saint-Genis d'Hiersac. D'autres sont en cours de déploiement sur les communes de Val d'Auge, Genac Bignac... Si la majorité des habitants utilise un composteur individuel, des poules..., il n'en est pas de même pour tout le monde.

## ZOOM SUR

# Batteries, piles, Puff : problèmes de tri

Batteries, piles, cigarettes électroniques jetables et autres petits objets électriques ou électroniques sont encore trop souvent retrouvés dans les sacs/bacs jaunes ou les sacs/bacs noirs alors qu'il existe des filières spécifiques pour traiter leurs composants.

### Problématiques engendrées sur Atrion et Valoparc



**Hautement inflammables en cas de chocs** lors de leur cheminement sur la **chaîne de tri**, de leur mise en balle ou lors de leur compactage en **centre de stockage**, ces petits objets électriques ou électroniques provoquent des **départs de feux**. En plus des conséquences importantes qu'ils ont sur les sites, ils sont **dangereux pour la sécurité du personnel** qui doit intervenir pour les extraire, les isoler et éteindre les départs de feux.

### Où les jeter ?

#### Puff ou cigarettes électroniques jetables

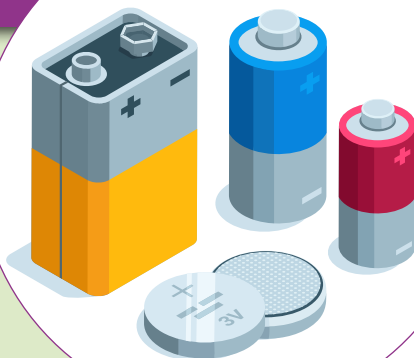
Elles contiennent une batterie intégrée qu'il n'est pas possible d'enlever. Ce sont des déchets électriques et électroniques qui ne doivent en aucun cas être mis dans les sacs/bacs jaunes ou noirs.

À jeter en  **déchèterie exclusivement**

#### Petites batteries, piles jetables, rechargeables, bâton, bouton, carré...

Leur recyclage évite tout risque de toxicité ou de pollution et réduit le gaspillage des ressources naturelles rares ou présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc et le nickel. Il permet de produire, après recyclage, des alliages et des métaux qui seront utilisés dans de nombreuses industries. Jusqu'à 80% du poids d'une pile ou d'une batterie est récupéré en métaux !

À jeter en  **déchèterie** ou en  **point de collecte**



#### Les déchèteries et leurs horaires d'ouverture :

Calitom : [calitom.com](http://calitom.com)

GrandAngoulême : [pluspropremaville.fr](http://pluspropremaville.fr)

CDC du Rouillacais : [lerouillacais.fr](http://lerouillacais.fr)

#### Les points de collecte

disponibles sur [www.jerecyclemespiles.com](http://www.jerecyclemespiles.com)

*Pensez à enlever piles, batteries... avant d'amener tout objet en déchèterie !*

## LES BONNES PRATIQUES

### LES HUILES MINÉRALES ET VÉGÉTALES



**Si l'on différencie les huiles végétales (huile de lin, huile de cuisine, de friture...) et les huiles minérales (huiles de vidange, de boîtes de vitesse, hydraulique...), toutes nécessitent d'être traitées de façon spécifiques !**

**Les huiles végétales :** Elles ne doivent surtout pas être jetées dans l'évier au risque de se figer, boucher les canalisations et nuire au bon fonctionnement des stations d'épuration. Mettez-les dans un contenant (bidon en plastique...) et apportez-les en déchèterie.

**Les huiles minérales et synthétiques :** Les huiles minérales usagées proviennent des lubrifiants industriels ou automobiles. Ce sont des déchets classifiés dangereux, dont le recyclage et le traitement sont obligatoires. Elles doivent être apportées en déchèterie en raison de leur forte action polluante sur les sols.

### LES BOÎTES EN PLASTIQUE



**Entre les différents types de boîtes en plastique, il peut être parfois difficile de savoir où les jeter. La question à se poser est la suivante : est-ce un emballage ou non ?**

**Les boîtes d'emballage en plastique** (boîte de viennoiserie, de plats préparés, d'œufs, de fromage...) : Comme tous les emballages, vous pouvez les mettre dans les sacs/bacs jaunes. Inutile de les laver, bien les vider suffit !

**Boîtes de conservation type "tupperware" :** Ce ne sont pas des boîtes d'emballage. Leur composition plastique peut être différente. Elles doivent être déposées en déchèterie (benne non-encore valorisable) ou à défaut dans le sac noir. Pensez aussi à les donner si elles sont encore en bon état.



Un doute ?  
[www.calitom.com](http://www.calitom.com)  
[www.pluspropremaville.fr](http://www.pluspropremaville.fr)

## Les coquillages

Les coquilles d'huîtres et de Saint-Jacques peuvent être jetées dans la benne gravat en déchèterie. Pour les coquilles de moules et autres crustacés :

- si vous habitez GrandAngoulême, les coquilles encore pleines peuvent être mises dans les bornes "biodéchets", les vides vont dans le sac noir ;
- pour tous les autres habitants, elles sont à jeter dans les sacs noirs.





# UN PAS DE + vers le zéro déchet

## PRÉPARER L'ARRIVÉE DU BÉBÉ

**Vêtements de grossesse et de bébé, mobilier de la chambre, accessoires de puériculture, autant d'articles et de dépenses qui peuvent s'accumuler. Voici quelques conseils, pour vous aider à préparer ce bel évènement en toute sérénité.**

### Des astuces et conseils



Ne pas se hâter sur les achats de grossesse et de bébé.



Prendre le temps de se questionner sur ses besoins (après-grossesse, utilité, alternatives).



Favoriser le réemploi et la location (vêtements, mobilier, jouets).



Réaliser une liste de naissance pour vos proches et amis, afin d'éviter les doublons et les cadeaux indésirables.



Équiper bébé de l'essentiel, éthique et durable.



Favoriser le lavable au jetable (couches, lingettes, gants de toilette...).



Préférer des plats faits maison, de saison.

### Des idées cadeaux de naissance

Proches et amis, vous pouvez également faire plaisir en mode (presque) 0 déchet !

► **Du temps et du fait maison** pour aider et soulager les jeunes parents : plats maison, repassage, ménage, s'occuper de bébé...

► **Des cadeaux dématérialisés** : service à la personne, massage, restaurant, thalasso bain bébé, atelier massage bébé, séance photos, location (vêtements, jouets, couches lavables), livraison de plats locaux et de saison...

► **Des cadeaux de seconde main ou choisis responsables et durables.**



### Le geste du quotidien

Utiliser plutôt des produits naturels pour les soins de bébé, votre cosmétique et votre ménage.

### Des subventions J'agis pour Réduire



Changes pour bébé



Lingettes (hors usages ménagers)



Protections hygiéniques



► Pour connaître les **modalités**, [jagispourreduire.com/actus-outils/soutiens-financiers](https://jagispourreduire.com/actus-outils/soutiens-financiers)

► Les demandes de subvention se réalisent sur le **portail dédié** : [subvention.calitom.com](https://subvention.calitom.com)

## La savonnerie Liziot



**Deuxième lauréat de la seconde édition du concours "J'agis pour réduire", la savonnerie Liziot s'est vue remettre le prix "J'agis pour réduire les déchets chez mes clients" pour son projet de création de savons liquides éthiques et durables commercialisés en vrac.**

**Q. Comment est née la savonnerie ?**

**R.** Quand nous sommes arrivés en 2021 à Combiers, nous souhaitions valoriser le lait de nos chèvres poitevines avec des produits. J'avais l'habitude de faire mes cosmétiques maison et le lait de chèvre est connu pour ses propriétés apaisantes et nourrissantes notamment pour les peaux sensibles et réactives sujettes à l'eczéma, le psoriasis ou l'acné. De là est venue l'idée de développer une gamme de cosmétiques locaux, responsables, limitant les produits emballés, tout en promouvant la race locale de nos animaux. Nous avons donc choisi de créer 4 savons solides saponifiés à froid, un shampoing solide, une crème pour le corps et pour le visage. Pour limiter l'impact de l'emballage, les savons sont emballés dans du papier de soie recyclable et le bandeau est imprimé



**Plus de 186 millions de bouteilles en plastique sont vendues chaque année pour les gels douche.**



**Q. En quoi consiste le nouveau projet ?**

**R.** Après un an de commercialisation, nous nous apercevons

localement sur du papier recyclé. Nous sommes aujourd'hui les seuls en Charente à élever nos 14 chèvres, les traire chaque matin à la main, et à transformer le produit par nous-mêmes au sein de notre laboratoire. C'est une démarche globale.

que le savon solide ne convient pas à tout le monde et que les consommateurs restent attachés au gel douche liquide. Pour diminuer l'impact écologique de ce produit habituellement générateur de déchets plastiques, nous aimerions développer une gamme de savons liquides qui seraient commercialisés en vrac. En plus des particuliers, après des échanges sur les marchés, il s'avère que les acteurs du tourisme, chambres d'hôtes... sont également intéressés

pour utiliser du savon liquide à recharger dans des distributeurs individuels dans les chambres et ainsi éviter le gaspillage.

**Q. A quoi le prix "J'agis pour réduire" va t-il vous servir ?**

**R.** La somme de 7 000 € va nous permettre de lancer la phase de recherche et de développement de 4 recettes et les faire valider auprès de notre toxicologue. Nous allons faire l'acquisition d'un "crockpot" pour notre laboratoire pour mijoter et maîtriser la cuisson de la pâte à savon. Puis nous investirons pour équiper les magasins partenaires de distributeurs pour le vrac et de flacons individuels gradués et consignés pour les acheteurs. Nous souhaitons également développer l'aspect sensibilisation et pédagogie à la ferme en installant des panneaux pédagogiques pour l'accueil du public et des groupes afin de mettre en avant notre démarche et les animaux.

**Q. Avez-vous des projets ?**

**R.** Nous aimerions développer les visites et les ateliers de sensibilisation à la ferme, et plus tard, acquérir quelques ruches pour développer des produits cosmétiques avec du miel.

**Q. Où peut-on vous trouver ?**

**R.** Actuellement nos produits sont disponibles dans 7 points de vente, en Charente (Le Marché de Céline à Dirac, Coccinelle et Coquelicot...), Charente-Maritime et Vienne. Nous les vendons aussi directement à la ferme sur rendez-vous ou via notre site en ligne. Et sur certains marchés tels que Vouzan, le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, Feuillade le dernier vendredi de chaque mois.

**Interview de Clarisse Lanau et Guillaume Demenier**

Gérants de la savonnerie Liziot  
2 impasse chez Liziot - 16320 Combiers  
Tél : 06 98 80 71 47  
contact@liziot.fr - www.liziot.fr ou Facebook

## En savoir plus

### 3 lauréats lors du concours J'agis pour réduire

**Ce concours encourage les entreprises charentaises qui portent des projets en matière de prévention, réduction des déchets et d'économie circulaire.**

#### LE POTAGER DES POISSONS grand prix du jury

Ferme en aquaponie avec production d'esturgeons et de légumes. Pour limiter les déchets, transformation des carcasses de poissons en engrais pour les cultures ou pour les jardins des particuliers, sous respect de la certification réglementaire.

#### BRASSERIE JUKEBOX

#### prix "j'agis pour réduire mes déchets"

Créée en 2022, la brasserie a pour projet d'acquérir des fûts en inox consignés et investir dans un système de nettoyage. D'une durée de vie de 30 ans, ces fûts 100% recyclables permettraient de réduire leur production de plastique de près de 3,6 tonnes par an.

**Retrouvez leurs projets et démarches dans la rubrique "initiatives locales" sur le site [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)**

# TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

## ADOPTER LE GESTE COMME UN RÉFLEXE !



2024

DÉSORMAIS,  
ON TRIE, ON COMPOSTE !

Chaque  
petit geste  
compte pour  
réduire nos  
déchets !